



Communauté de communes du Pays dunois  
19 avenue de Verdun  
23800 DUN LE PALESTEL

## AVIS

### DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

#### Objet : Mise à disposition du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur

Le public est informé que, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du **05 janvier 2026** au **07 février 2026** concernant le projet de PLUi sur le territoire des 17 communes du Pays dunois, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Didier VINCENT, a transmis son rapport et ses conclusions motivées le **13 mars 2026**.

Conformément aux articles L.123-15 et R.123-21 du Code de l'environnement, ces documents sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'**un an** à compter de la clôture de l'enquête :

1. **Au siège de l'EPCI** : 19 avenue de Verdun, 23800 Dun-le-Palestel, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
2. **Sur internet** : Le rapport est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'EPCI à l'adresse suivante : <https://www.paysdunois.fr/spip.php?rubrique362>

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication d'une copie de ces documents auprès du siège de l'EPCI.

Fait à Dun le Palestel, le **16 mars 2026**.

**Laurent DAULNY,**  
Président de la Communauté de communes du Pays dunois



*Avis remis le 16 mars 2026 aux 17 communes du Pays dunois pour affichage en mairie.*

Commune : .....

Avis affiché le .....

Signature du maire :